



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS

fax : 04.92.45.28.47

E mail : direction@guillestrois.com

Compte rendu du Conseil Communautaire
du Mardi 13 avril 2010
Salle Polyvalente de Saint Crépin

LISTE DES PRESENTS

Eygliers :

MOREL Jean
VERDON Guy
GIRAUD Laurent

Guillestre :

LETERRIER Bernard
QUEREL François
MOLLE Emmanuel
MOULIN Dominique

Mont Dauphin :

FIORLETTA Gilbert
RAITBERGER François

Risoul :

BREMOND Max
GARNIER Jean Louis

Saint Clément sur Durance:

BERARD Jean-Louis
ROZAN Benoît

Saint Crépin :

ESMIEU Bernard
FERRET Eric
THOMAS Robert

Réotier :

CANNAT Marcel
BERTHALON Christian

Vars :

EYMEOD Pierre
BENOIT Guy
FERRY Claude

Le Président constate que le quorum est atteint, ouvre la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2010 et procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Eric Ferret est désigné secrétaire de séance.

Le Président procède au vote de la validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 23 Février 2010 :

Pierre Eymeoud relève que les propos du responsable de la commission « assainissement », soulignant que le subventionnement de la Step de Guillestre serait de 50%, ne figurent pas au compte rendu.

Marcel Cannat observe que le sentier des Marmottes à requalifier doit témoigner de son intérêt communautaire au même titre que les autres sentiers communautaires dans son étude et ses travaux. Il est évoqué l'utilité de lancer une étude sur le sentier pour avoir l'assurance du coût des travaux et leur financement.

Bernard Esmieu indique que les comptes rendus sont respectueux du sens des propos des délégués communautaires et relatent les débats sous forme synthétique conformément à l'article N°8 du RI de la CCG voté le 5 octobre 2009.

Bernard Letterier demande qu'il soit présenté des précisions sur la direction du Pôle Vie Locale. Le Président indique que cette question fera l'objet d'une réponse en fin de Conseil Communautaire par le 1^{er} Vice Président.

Le Compte rendu est adopté avec 1 abstention et 2 voix contre.

Le Président passe à l'examen des points d'information et des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour comme suit :

SERVICES GENERAUX
Information
Débat d'Orientation Budgétaire
Bernard Esmieu présente dans les grandes lignes figurant au DOB (document remis avec la convocation auprès de chaque délégué communautaire).
1- Programme Prévisionnel d'Investissement
Direction Générale
<ul style="list-style-type: none">- Aménagement des locaux,
Pôle Développement
<ul style="list-style-type: none">- Construction du centre de secours de Risoul et Vars,- Etude du projet de plateforme bois énergie,- Relance de l'exploitation du parc à bois et régulariser la convention avec l'ONF,- Mise en œuvre le programme signalétique,- Requalification des installations électriques et mécaniques de la Micro centrale,- Optimisation de l'exploitation de la Micro centrale par un nouveau turbinage,- Requalification des sentiers du Mont Dauphin.
Pole Service Technique :
<ul style="list-style-type: none">- Lancement des minis STEP,- Equipement de la STEP de Guillestre Saint Guillaume d'un traitement bactériologique par UV,- Demande d'une DDR pour l'extension des locaux techniques,- Sécurisation des points déchetteries,- Réalisation des fonds de concours des STEP de Vars et de Guillestre Saint Guillaume,
2- Fonctionnement de la CCG
Services Généraux
<ul style="list-style-type: none">- Organisation des services avec une stabilisation de l'effectif agent avec un renouvellement des postes vacants,- Réception le fond de concours de la STEP de Vars,- Mise en œuvre le fonds de concours de la STEP de Guillestre Saint Guillaume,- Préparation de la sortie de la DSP de la STEP de Vars,- Restauration du niveau d'épargne brute en mobilisant la fiscalité en 2010 et en veillant à la dépendance

- aux subventions,
- Consolidation de la capacité d'autofinancement et la solvabilité de la CCG pour faire face aux projets nouveaux,
- Amélioration de la trésorerie en stoppant les opérations sous maîtrise d'ouvrage mandatée,
- Extinction des restes à recouvrer en 2010,
- Maîtrise des charges financières issues du BEA,
- Actualisation des statuts et les compétences communautaires,
- Suivie de l'avenant au contrat rivière du Guil,
- Vente du bâtiment Grenette.

Pole Vie locale

- Rationalisation des charges d'exploitation du service d'aide à domicile,
- Poursuite de la mise en œuvre du projet « Faire Ensemble »,
- Lancement du PIT Mont Viso avec le projet « Cultura »,
- Poursuite du développement du service Jeunesse,
- Poursuite des activités du CISPD,
- Poursuite du développement du RAM,
- Poursuite du développement de l'Ecole de Musique,
- Etude du projet de création d'un centre social intercommunal,
- Etc.

Pole Développement

- Poursuite de l'étude et mise en œuvre du PAS Station,
- Lancement de l'étude du PAS Village,
- Participation au lancement du PIT Hautes Vallées : Site Phare, Géoparc, Village éducatif, valorisation forestière,
- Poursuite de l'animation du plan de gestion du Mont Dauphin,
- Proposition d'un plan d'action pour l'emploi,
- Développement des activités du RSP,
- Animation et mise en œuvre la Charte signalétique,
- Animation de l'Agenda 21 local,
- Poursuite du SIG mutualisé : phase exploitation,
- Poursuite de la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000,
- Diffusion des documents touristiques,

Pole Service Technique

- Préparer la sortie de la DSP de la STEP de Vars,
- Suivre l'avenant au contrat rivière du Guil,
- Poursuivre les activités des services assainissement et déchet,
- Poursuivre de la mise en œuvre du programme de pose des containers semi enterrés,
- Poursuivre l'entretien et l'aménagement des sentiers de randonnée,
- Participer aux études du Smadeseq.

En conclusion du DOB, Bernard Esmieu observe que les propositions budgétaires 2010 intègrent les conclusions et propositions du rapport Grant Thornton (Décembre 2008) et du rapport Klopfer (Décembre 2009) et précisent la résultante des 3 étapes de décisions financières, structurelles et fonctionnelles.

2008 : Redressement financier

- CA Budget Général déficitaire – 60.000 euros,
- Effort fiscal + 15%,
- Trésorerie très tendue,
- Explosion de désendettement à 40 ans (impact BEA),
- Capacité d'épargne nulle, aucune marge de manœuvre financière,
- Situation financière très dégradée.

2009 : Ajustement financier

- Rationalisation des services,
- Poursuite de l'effort fiscal : +10%

- Epargne de gestion à en reconstitution pour la deuxième année consécutive,
- Reste à recouvrer récupérer,
- Ressources nouvelles pour le financement des services,
- Les dépenses d'investissements consacrés aux dépenses d'équipement,
- CA Budget Général positif +362.500 euros.
- *Plan d'action* (cf ; recommandation Grant Thornton : Fonds de concours, Externalisation (nouveau arrêtés de vacation aux agents du service d'aide à domicile), Relations / asso (réduction du montant global des subventions et écartement de gestion de fait), recrutement DGS, Construction de locaux CCG, Cession du bâtiment Grenette, Dépenses de fonctionnement, ...

2010 : Rigueur budgétaire

- Maintien des taux d'imposition,
- Optimisation des services,
- Rationalisation du Programme Prévisionnel d'Investissement,
- Restauration des capacités d'investissements,
- Ressources nouvelles pour le financement des services,
- Une DGF en progression de 23% : 1/3 (effort fiscal 2009), 2/3 bases foncières bâties,
- Retour d'une capacité de désendettement à 20 ans (impact du BEA Gendarmerie),
- Epargne de gestion à 500.000 euros en cours de redressement,
- Relance des projets : micro centrale, locaux techniques, Centre des secours, ...
- Locaux CCG indolore pour le contribuable avec une réduction de charges de structures pour 2011 de l'ordre de 10.000 – 15.000 euros,
- *Plan d'action* (cf. *Etude Klopfer*) : Rationalisation du PPI, Effort fiscal, CAF, Dettes, BEA, Maitrise poste fonctionnement, Réduction du désendettement, passage en taux fixe du prêt du BEA.

Le Président insiste sur les axes majeurs à privilégier en 2010 :

- Améliorer la solvabilité de la CCG et un niveau d'autofinancement satisfaisant grevé par les charges financières du BEA,
- Ne pas relâcher d'effort pour le redressement financier de la CCG,
- Investir avec planification et en fonction des capacités financières,
- Equilibrer le pacte fiscal entre la CCG et les Communes,
- Consolider la situation financière.

Pierre Eyméoud intervient au sujet de la gestion de fait inhérent à l'Association de promotion de l'emploi. Le Maire de Vars salue l'implication de Christian Bertholon, en qualité de Président de l'association. Pierre Eyméoud regrette la charge rampante de l'Espace Emploi avec une fonctionnarisation du RSP. Le Président précise qu'il était impératif d'écarter toute gestion de fait, que l'agent issu de l'association en question a été embauché en qualité de contractuel et non en qualité de titulaire. Il est précisé que le RSP reçoit 2500 personnes par an et que ce service doit perdurer dans un contexte réglementaire sécurisant pour la CCG.

Jean Morel demande que les FCTVA soient régularisés auprès des communes pour les opérations relevant des Maîtrises d'ouvrage mandatées. Les services s'assureront de la présentation d'un état complet du projet «Gare d'Eyglis» ainsi que des autres opérations sous MOM.

Par ailleurs, le Président fait observer que les restes à recouvrer sont sur le point d'être totalement encaissés par la CCG. Il reste ceux de l'AEB, une commune et le solde de l'Abattoir.

Le DOB est validé par le Conseil Communautaire.

Délibérations

Comptes Administratifs 2009

Il est indiqué que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif), des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), et présente les résultats comptables de l'exercice.

Bernard Esmieu précise que les CA ont fait l'objet d'étude en commission Finance à deux reprises.

Les comptes administratifs, soumis par l'ordonnateur, sont présentés individuellement pour approbation, à l'assemblée délibérante qui arrête définitivement les comptes de la CCG à la clôture de l'exercice. Ils font l'objet de délibération individuelle.

- CA et comptes de gestion budget général : Exécution du Budget

	Section	Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	2629357.81	2997148.33
	Investissement	1839829.19	1855808.57
	Avec report de l'exercice 2008	4583752.08	5416168.58

Total cumulé avec restes à réaliser	Section	Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	2629357.81	3560360.01
	Investissement	2219654.87	2859841.11
	Avec report de l'exercice 2008	4849012.68	6420201.12

- CA et comptes de gestion budget annexe ordures ménagères

Réalizations de l'exercice	Section	Dépense	Recettes	Solde d'executions
	Fonctionnement	1467097.14	1407313.89	- 59793.25
	Investissement	405961.83	546109.35	140147.53
Total réalisation	Avec report de l'exercice 2008	2173942.31	2208279.5	34337.19

Total cumulé avec restes à réaliser à reporter en 2010	Section	Dépenses	Recettes	Solde d'execution
	Exploitation	1467097.14	1662170.15	195073.01
	Investissement	708084.51	688361.85	- 19722.66
		2175181.65	2350532.00	175350.35

- CA et comptes de gestion budget annexe assainissement

Réalizations de l'exercice	Section	Dépenses	Recettes	Solde d'execution
	Exploitation	542994.55	820374.89	277380.34
	Investissement	2974939.32	2604561.31	- 370378.01
Total réalisation	Avec report de l'exercice 2008	4370063.92	4018061.17	- 351975.75

Total cumulé avec restes à réaliser à reporter en 2010	Section	Dépenses	Recettes	Solde d'execution
	Exploitation	542994.55	1413499.86	870505.31
	Investissement	4327042.37	4352643.31	25600.94
		4870063.92	5766143.17	896106.25

- CA et comptes de gestion budget annexe micro centrale

Réalizations de l'exercice	Section	Dépenses	Recettes	Solde d'execution
	Exploitation	700906.08	233014.86	- 467891.22
	Investissement	75467.83	66453.18	- 9014.65
Total réalisation	Avec report de l'exercice 2008	776373.91	1648753.85	872379.94

Total cumulé avec restes à réaliser à reporter en 2010	Section	Dépenses	Recettes	Solde d'execution
	Exploitation	700906.08	1089057.02	388150.94
	Investissement	104668.76	559696.83	455028.07
		805574.84	1648753.85	843179.01

Il est précisé que les résultats de la Micro centrale sont impactés par le transfert d'excédent au budget principal dans le cadre du co - financement des locaux de la CCG, de l'impact de charges salariales et par les aides à la filière viande.

Il est évoqué le fait de soutenir le projet de requalification des équipements de la micro centrale, de mettre à l'étude un turbinage plus performant et de disposer d'une roue à augets de secours. Bernard Letterier rappelle que la démarche communale engagée auprès des services fiscaux a permis à la CCG de bénéficier de cet impact par une exonération au titre de l'année 2009 (11.000 euros).

- Vote CA et comptes de gestion budget annexe école de musique

Réalisations de l'exercice	Section	Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	130861.69	95265.49
	Investissement	1486.06	711.05
Total réalisation		132841.80	100465.38

Total cumulé avec restes à réaliser à reporter en 2010	Section	Dépenses	Recettes
	Exploitation	130861.69	99754.33
	Investissement	6250	711.05
		137111.69	100465.38

Après la présentation individuelle des CA, Bernard Esmieu se retire de l'assemblée. Max Brémond en qualité de Vice Président de la CCG met au vote les CA :

- CA et comptes de gestion budget général
Vote à l'unanimité du Conseil Communautaire
- CA et comptes de gestion budget annexe ordures ménagères
Vote à l'unanimité du Conseil Communautaire
- CA et comptes de gestion budget annexe assainissement
Vote à l'unanimité du Conseil Communautaire
- CA et comptes de gestion budget annexe micro centrale
Vote à l'unanimité du Conseil Communautaire
- Vote CA et comptes de gestion budget annexe école de musique
Vote à l'unanimité du Conseil Communautaire

Taux d'imposition 2010

Les budgets sont présentés conformément au mode de présentation figurant dans les instructions budgétaires et comptables. Bernard Esmieu rappelle que tous les délégués communautaires ont reçu les documents budgétaires (Budget général et les 4 Budgets Annexes) au complet.

Bernard Esmieu indique qu'il tenait à porter à la connaissance les taux des Communautés de Communes du Pays du Grand Briançonnais, de l'Embrunais et du Savinois. Ces données sont à verser au débat sur la fusion de Communautés de Communes (impact des compétences et taux d'impositions variables d'Epci à Epci en pièce jointe).

Claude Ferry, en qualité de responsable de la Commission des Finances fait part de son amertume et son étonnement entre les conclusions du cabinet Klopfer invitant la CCG à augmenter son imposition pour faire face à la situation tendue de la CCG, ce qui a servi de base de travail de la Commission Finances, et la position du bureau communautaire de présenter un budget avec 0% d'augmentation de la fiscalité communautaire. Claude Ferry souligne que la position du bureau ne représente pas l'avis de la Commission Finances et s'interroge sur l'utilité des travaux de cette Commission. Les membres de la Commission Finances précisent qu'ils avaient travaillé sur la base du rapport Klopfer (10% d'augmentation) et sur une proposition budgétaire de 3 à 5% dans le but :

- d'assurer le redressement des comptes de la CCG,
- faire face aux engagements de la CCG,
- chercher de nouvelles recettes,
- réduire les dépenses, tout en ne faisant pas recours à une ligne de trésorerie.

Max Brémond propose d'assurer une meilleure articulation entre la Commission des Finances et le bureau communautaire en associant le responsable de la Commission Finances au bureau communautaire tous les 3 mois pour faire un état des écarts budgétaires et d'observations dans la gestion des budgets et d'état d'avancement de la rationalisation des finances communautaires.

Bernard Esmieu indique bien que le PPI a fait l'objet d'une révision à la baisse pour contenir la fiscalité et que le recours à l'emprunt peut être envisagé lorsque les conditions sont favorables.

Marcel Cannat précise que les redevances des OM et Assainissement font l'objet d'un effort notable en 2010 de 4% environ et appelle à réduire la voilure des charges de fonctionnement et d'investissement du budget général.

Bernard Esmieu rappelle que le montant des redevances OM et Assainissement a été délibéré en Décembre 2009. Le budget OM bénéficiera du retrait de la taxe carbone et informe le Conseil Communautaire que le Smitomga travaille sur un projet de plateforme pour les déchets fermentescibles, ce qui devrait réduire des charges de fonctionnement et de traitement des OM (TGAP).

Pierre Eyméoud s'interroge sur l'intérêt d'investir dans des locaux compte tenu des configurations possibles de regroupement d'intercommunalités dans 1 ou 2 ans. Il invite à faire preuve de prospective et à étudier tout scénario.

Claude Ferry indique que les services doivent travailler dans des conditions dignes. Eric Ferret relève que les locaux prévus sont modulables et susceptibles d'évoluer pour de nouveaux usages. Pour Bernard Letterier, il faut faire avancer les projets de la CCG et ne pas investir à perte et veiller au périmètre des rapprochements communautaires.

Bernard Esmieu précise qu'il n'y a rien d'arrêter pour ce qui concerne la fusion des Communautés de Communes.

Marcel Canant indique qu'il a demandé un rendez vous avec le Préfet et le Sous Préfet au sujet de la fusion des Communautés de Communes. Il conviendra d'étudier et comparer le niveau des taxes, compétences, projets communautaires, programme d'investissement et leurs financements.

Bernard Esmieu insiste en rappelant que les modalités de fusions s'appuieront sur les compétences obligatoires à fusionner avec leurs exercices dans les deux années qui suivent et d'être vigilant sur les coûts des compétences obligatoires fusionnées avec la création de la nouvelle Communauté de Communes.

Pour ce qui concerne les locaux des services de la CCG, Bernard Esmieu reconferme que le personnel se doit de travailler dans des conditions décentes et dignes. 10 à 15.000 € d'économie sont attendues (charge de structures) en 2011. Le Président précise que :

- le rez de chaussée est dédié à l'école de musique et aux réunions,
- le niveau 1 avec accès au parking : accès aux personnes à mobilité réduite, accueil du public, RSP,
- 2 et 3ème niveau : services de la CCG. Le Président fait observer que les locaux sont prévus pour être adaptables et fonctionnels dans la distribution avec une réserve pour un ascenseur, le cas échéant. Le coût d'achat et de travaux se fera sans solliciter les contribuables locaux.

Pierre Eyméoud demande que la CCG s'attache au projet de centre de secours de Vars.

Bernard Esmieu confirme que l'étude géotechnique est inscrite au budget 2010.

Marcel Cannat spécifie que le Conseil Général a délibéré pour concourir au financement du projet du Centre de Secours de Vars à hauteur de 70% et pour la remise aux normes du Centre de Secours de Guillestre.

Jean Louis Bérard demande si les bases d'imposition ont évolué. Les bases connaissent une évolution de 1% occasionnant une progression du produit fiscal de 21.000 € à taux constant.

Il est présenté successivement les propositions budgétaires : Budget/ budget avec présentation des vues d'ensemble, section / section, chapitre / chapitre et balance générale.

Bernard Esmieu propose les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 1.55 %
- Taxe sur le foncier bâti : 3.94 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 20.24 %
- Taux relais TP/CFE : 1.92 %

Les taux d'imposition sont adoptés par le Conseil Communautaire : 7 abstentions, 0 contre.

Affectations des résultats 2009

Bernard Esmieu présente les projets de délibérations portant sur l'affectation de résultats comme suit :

- Budget Principal: Affectation du résultat d'exploitation 931.002,20 € dont 113.574,69 € à l'investissement et 817.427,51 € en report de fonctionnement.
- Budget Annexe Assainissement : Affectation du résultat de 870.505,31 € en report d'exploitation.
- Budget Annexe Ordures Ménagères : Affectation du résultat d'exploitation 195.073,01 € dont 19.722,06 € à l'investissement et 175.350,35 € en report d'exploitation.
- Budget Annexe Micro centrale: Affectation du résultat d'exploitation 388.150,94 € en report d'exploitation.
- Budget Annexe Ecole de Musique: déficit reporté de 31.107,36 €.

Les affectations des résultats sont adoptées à l'unanimité.

Vote du Budget

Il est présenté successivement les budgets primitifs comme suit :

- Budget Principal

	Dépenses – section fonctionnement	Recettes – section fonctionnement
Proposition	4176306.20	3358878.69
Restes à réaliser 2009 et report		931002.20
Total section fonctionnement	4176306.2	4289880.89

	Dépenses – section investissement	Recettes – section investissement
Proposition	1697205.23	969029.30
Restes à réaliser 2009 et report	363846.30	1004032.54
Total section investissement	2061051.53	1973061.84

Total du Budget	6237357.73	6262942.73
------------------------	-------------------	-------------------

- Budget Annexe Assainissement

	Dépenses – section fonctionnement	Recettes – section fonctionnement
Proposition	1580146.31	709641.00
Restes à réaliser 2009 et report	0	870505.31
Total section fonctionnement	1580146.31	1580146.31

	Dépenses – section investissement	Recettes – section investissement
Proposition	1743189.04	1717588.10
Restes à réaliser 2009 et report	1722481.06	1748082.00
Total section investissement	3465670.10	3465670.10

Total du Budget	5045816.41	5045816.41
------------------------	-------------------	-------------------

- Budget Annexe Ordures Ménagères

	Dépenses – section fonctionnement	Recettes – section fonctionnement
Proposition	1636496.63	1461146.28
Restes à réaliser 2009 et report	0	175350.35
Total section fonctionnement	1636496.63	1636496.63

	Dépenses – section investissement	Recettes – section investissement
Proposition	356818.96	376541.62
Restes à réaliser 2009 et report	161975.16	142252.50
Total section investissement	518794.12	518794.12

Total du Budget	2155290.75	2155290.75
------------------------	-------------------	-------------------

- Budget Annexe Micro Centrale

	Dépenses – section fonctionnement	Recettes – section fonctionnement
Proposition	489534.84	101383.90
Restes à réaliser 2009 et report	0	388150.94
Total section fonctionnement	489534.84	489534.84

	Dépenses – section investissement	Recettes – section investissement
Proposition	529887.69	74475.72
Restes à réaliser 2009 et report	29200.93	484229.00
Total section investissement	559088.62	558704.72

Total du Budget	1048623.46	1048239.56
-----------------	------------	------------

- Budget Annexe Ecole de Musique

	Dépenses – section fonctionnement	Recettes – section fonctionnement
Proposition	157342.21	188449.57
Restes à réaliser 2009 et report	31107.36	0
Total section fonctionnement	188449.57	188449.57

	Dépenses – section investissement	Recettes – section investissement
Proposition	2831.32	8370.27
Restes à réaliser 2009 et report	1269.06	0
Total section investissement	8370.27	8370.27

Total du Budget	196819.84	196816.84
-----------------	-----------	-----------

Bernard Esmieu met au vote successivement les budgets comme suit après débat :

- Budget Principal: adopté avec 5 abstentions, 0 voix contre.
- Budget Annexe Assainissement : adopté avec 1 abstention, 0 contre.
- Budget Annexe Ordures Ménagères : adopté, 0 abstention, 0 contre.
- Budget Annexe Micro centrale: adopté, 0 abstention, 0 contre.
- Budget Annexe Ecole de Musique: adopté, 0 abstention, 0 contre.

Subventions aux associations

Il est proposé de délibérer sur les demandes de subvention en privilégiant l'intérêt communautaire pour un montant total de 70.038,91 € comme suit :

- 1- Association Vivre et Vieillir chez soi : 18.000 €
- 2- Les Grenettes (association du personnel): 1.400 €
- 3- Plateforme Initiative local Grand Briançonnais-Embrunais : 12.000 €
- 4- Art et Musique en Montagne : 20.000 €
- 5- Pays du Briançonnais : 9.218,06 €
- 6- Amicale des sapeurs pompiers du Guillestrois : 6.620 €
- 7- Amicale des pompiers de Vars : 950 €
- 8- Association sportive du collège des Hautes Vallées : 1.500 €
- 9- Association des Maires 05: 350,85 €

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les subventions à verser aux associations.

Transfert de somme BA / BG – affectation de personnels

Bernard Esmieu rappelle que le budget général prend en charge certaines dépenses administratives relevant des budgets annexes des ordures ménagères, assainissement, micro centrale et école de musique. Il est proposé :

- une refacturation du Budget Général vers le BAMC de 10.000 €,
- les BA OM et Assainissement soient exonérés exceptionnellement d'un remboursement de frais généraux pour l'exercice 2010.

Il convient de déterminer le personnel affecté sur les BA en 2010 comme suit :

<i>BA ASS</i>	<i>BAOM OMC</i>	<i>BAOM OMD</i>	<i>BAOM OMG</i>	<i>BAMC</i>	<i>BA Ecole de Musique</i>
Ass. Direction : 35% Tech réseaux : 100% Comptable : 20% Gestionnaire du personnel : 5% Agent des ST : 60% DST : 17% Chef exploitation : 10 %	100 % du personnel affecté au service de collecte des ordures ménagères	Agent Polyvalent : 1,8 Saisonnier : 2 mois Agent d'entretien déchetterie Vars et Risoul : 20 %	Ass. Direction : 55% Chef d'exploitation : 70 % Comptable : 30% Gestionnaire du personnel : 15% DST : 17%	Agent d'entretien : 80 % DGS : 15 % DDL : 10%	100 % du personnel affecté à l'école de musique

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'application des transferts et affectations comme indiqué ci dessus.

Journée de solidarité

Le législateur a instauré une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées en tenant compte du cycle de travail établi dans la collectivité ainsi que des nécessités de service. Vu l'avis du C.T.P en date du 26/06/2009, il convient d'instaurer cette journée de solidarité lors :

- d'un jour férié précédemment chômé (à l'exclusion du 1^{er} mai),
- ou réduction du nombre de jours RTT,
- ou toute autre modalité permettant le travail d'un jour précédemment travaillé. Pour les agents dont la durée de travail est irrégulière, la durée de travail moyenne quotidienne sera calculée et correspondra à la durée de la journée de solidarité qu'ils devront effectuer.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les modalités de la journée de solidarité.

SERVICE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

Informations

Centre de secours de Vars

Il est présenté la délibération du Conseil Municipal de Vars mettant à la disposition de la CCG un terrain communal (à proximité du parking aval des Claux – Zone Bleue au PPR) pour assurer la construction du CS à Vars.

Le Conseil Communautaire prend acte de la proposition de la Commune de Vars.

Locaux communautaires

Le Président informe le Conseil Communautaire de l'agenda de l'appel d'offres comme suit :

- DCE semaine 12
- Remise des offres : 12 avril
- Analyse des offres et négociation entre le 12 et 20 avril
- Autorisation pour signer les marchés (conseil communautaire) : entre le 20 et le 30 avril
- Début des travaux : 03 mai

Marchés publics

Le Président informe le Conseil Communautaire de l'agenda des marchés publics en cours comme suit :

- Etude opérationnelle sentier d'interprétation autour de Mont Dauphin

Suite à la réception des offres, il est précisé que l'audition et la négociation avec les bureaux d'études auront lieu le 22/04, il sera présenté ensuite l'offre du bureau d'études pressenti.

- PAS Etude Urbaine :

Suite à la réception des offres, il est précisé que l'audition et la négociation avec les bureaux d'études auront lieu le 15/04, il sera présenté ensuite l'offre du bureau d'études pressentie.

- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking

Suite à la réception des offres et après analyse, il sera présenté l'offre du maître d'œuvre.

Délibérations

Travaux micro centrale

Il est proposé de requalifier, sur 2010, les installations électriques et mécaniques de la Micro centrale en renouvelant les équipements suivants :

- joints des transformateurs et installation d'un conservateur (pression huile),
- vanne principale sur canalisation,
- 4 poteaux,
- 2 roues à augets,
- vanne de vidange,
- vidange sur un regard à ventouse,
- clôtures des prises d'eau,
- panneaux d'information sur les lâchés d'eau et entretien des cellules de couplage électrique.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de lancer un marché à procédure adaptée pour ces travaux et à faire leur inscription financière sur le BP 2010 du BAMC (estimation entre 50.000 et 60.000 euros TTC) et d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour ce faire.

PIT des Hautes Vallées

Le Président souligne que l'instruction du PIT des Hautes Vallées a connu des rebondissements et des blocages de la part des services instructeurs. Le comité de suivi et de programmation a donné un délai supplémentaire pour régler les aspects techniques et financiers.

L'Etat a confirmé son non-engagement financier sur certains dossiers. Il convient donc de revoir tous les plans de financement pour englober la part Etat.

Il paraît nécessaire de recentrer les dossiers suivants : Sites Phares et Géoparc et Village éducatif. Par conséquent, il est donc proposé :

- de retirer le projet « Travail en Territoire Transfrontalier » même s'il avait reçu un avis très favorable de la DIRECCTE Paca, compte tenu des avis côté italien (autofinancement dégagé : 7.700 €),
- de se maintenir dans le projet « Village éducatif » : l'engagement de la CCG portant uniquement sur les actions transversales (autofinancement : 1.510 € pour un montant de dépenses de 9.220 €). Le plan de financement est le suivant :

- Feder (59.2 %) : 6.143 €,
- Contre Partie Nationale : Conseil Régional : 1.567 €,
- CCG Autofinancement : 1.510 €

- de modifier le plan de financement du projet Sites Phares comme suit :

Dépenses	Montant
<i>Prestations de service</i>	103 500
<i>Personnel interne</i>	14 400
<i>Missions déplacements</i>	600
Total Dépenses	118 500
Recettes	Montant
FEDER (59.2 %)	70 152
Région PACA (8.4%)	9 954
Département (5%)	5 925
Communauté de Communes du Guillestrois	32 469
Total Recettes	118 500

- de modifier le plan de financement du projet Géoparc comme suit (Part autofinancement : + 13 065 € sur période 2010/2012) :

Dépenses	Montant
<i>Travaux</i>	79 100
<i>Prestations de service</i>	80 057
<i>Personnel interne</i>	13 500
<i>Missions déplacements</i>	3 900
Total Dépenses	176 557
Recettes	Montant
FEDER (59.2%)	104 522
Région PACA (8.4%)	14 831
Département (5%)	8 828
Communauté de Communes du Guillestrois	48 376
Total Recettes	176 557

Le Président propose de contribuer au projet Valorisation Forestière porté par le Pays du Grand Briançonnais. Le Conseil Communautaire adopte respectivement les 4 délibérations avec 4 abstentions, 0 voix contre.

Rapport d'activités 2009 du RSP

Le Président rappelle que le rapport d'activités 2009 du RSP a été porté à la connaissance des délégués communautaires ainsi que le diagnostic emploi du Guillestrois pour lequel il est attendu une validation du plan d'actions à présenter à la gouvernance de la Maison de l'Emploi.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le rapport d'activités du RSP et le diagnostic de l'emploi du Guillestrois.

Solde de la convention Parc à Bois

Le Président rappelle que l'Acofor avait été sollicité pour accompagner la CCG afin d'établir le bilan de l'exploitation du Parc à Bois de 1997 à 2007. Il est proposé de donner quitus au bilan financier et technique d'exploitation de la convention de gestion du parc à bois par l'ONF et de valider l'accord entre la communauté de communes et l'ONF assorti d'un versement de 11.000 € de l'ONF en faveur de la CCG.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le document donnant quitus technique et financier et émettre un titre de recettes de 11.000 €. Le Conseil Communautaire donne mandat pour travailler sur un projet de nouvelle convention d'exploitation du Parc à Bois.

Le Président souligne que le Pays du Briançonnais travaille sur un projet de candidature à l'appel à projet PER sur la filière bois.

SERVICES TECHNIQUES

Information

Participation par fonds de concours au financement du traitement bactériologique par UV de la STEP de Guillestre

Bernard Esmieu indique que les Communes d'Eygliers, Guillestre, Mont Dauphin, Risoul, Saint Crépin ont toutes délibéré et signé les conventions portant sur les fonds de concours de la Step de Guillestre.

Délibération

Participation par fonds de concours au financement des travaux d'assainissement et ceux de la mise aux normes de la STEP de Vars

Il est rappelé que la CCG a pris deux délibérations en mars 2006 portant sur les fonds de concours comme suit :

- 50 % de l'autofinancement financé par le budget annexe de la communauté de communes du Guillestrois ;
- 50 % de l'autofinancement financé par les habitants de Vars selon les modalités particulières suivantes :
 - 25 % par le biais d'une surtaxe appliquée dans le cadre du contrat de concession avec SAUR, avenant N° 5 au cahier des charges pour l'exploitation par concession du service d'assainissement ;
 - 75 % sont pris en charge par le budget communal de la commune de Vars par le biais d'une subvention d'équipement (fonds de concours).

Claude Ferry indique qu'une réunion en Mairie de Vars s'est tenue à son initiative, en présence des représentants de la Commission Finances et de la Mairie de Vars. Cette réunion suivie d'une délibération du Conseil Municipal de Vars a permis d'établir le montant définitif du fonds de concours de Vars à verser à la CCG (sur la base du marché global et forfaitaire et des frais d'étude et maîtrise d'œuvre) : 595.442 €.

Bernard Leterrier regrette le juridisme marquant la délibération de Vars et le fait de devoir s'engager durant 12 ans sur la création d'une Step à Guillestre, sachant que les normes des Step et les techniques évoluent. La future Step devra tenir compte des besoins et des financements à terme.

Bernard Letterier souhaite qu'il n'y ait pas de date indicative pour procéder à la construction d'une nouvelle Step. Il est évoqué qu'un délai raisonnable est de 10 ans comparativement au projet de la Step de Vars. Un délai de 3 ans apparaît trop court, compte tenu de la mobilisation des crédits publics, et des études techniques à lancer.

Pierre Eymeoud souligne l'urgence de programmer une nouvelle Step à Guillestre à côté de la Step existante et d'en faire une priorité pour s'assurer des financements publics. Le choix du lieu restant problématique selon le Maire de Vars.

Bernard Esmieu précise que la construction de la nouvelle Step (7.000 équivalent habitant à Guillestre) est inscrite à l'avenant au contrat rivière du Guil, de même que la CCG est engagé dans les études sur le contrat de milieux de la Haute Durance. Dès l'avenant signé, l'étude devra être lancée par la CCG. Bernard Esmieu précise qu'une réduction des charges de fonctionnement est attendue par la nouvelle Step.

Le Président précise que les travaux de traitement bactériologique de la Step de Guillestre seront réalisés sur l'exercice 2010, ainsi que les travaux sur les mini Step. Le traitement par UV figure également à l'avenant du contrat rivière.

Bernard Esmieu indique que le Pays du Grand Briançonnais a lancé une étude sur les risques majeurs. La confluence Guil – Durance figure parmi les sites étudiés. L'étude doit prendre en compte la Step existante, les locaux des services techniques, et la déchetterie.

Eric Ferret rappelle que la règle adoptée en Mars 2006 fixant la répartition 25% usagers, 75% Commune de la Step de Vars commune prendront fin au 1^{er} Janvier 2012. Tous les usagers de la CCG paieront la redevance à partir de 2012.

Max Brémond rappelle qu'il est essentiel de préserver l'environnement et de lancer la nouvelle Step de Guillestre. Il faut s'engager sur des priorités et programmer les investissements des Step. Le Maire de Risoul souligne qu'il est important d'accélérer le processus de construction des Step pour assurer le développement des stations touristiques. Tout retard de réalisation des Step aura des impacts économiques défavorables sur les communes du Guillestrois.

Gil Fiorletta regrette que la Commune de Mont Dauphin soit mise à contribution pour le cofinancement de la Step de Guillestre, sachant que les réseaux ne sont pas raccordés à la Step de Guillestre et que l'urbanisme de la Commune de Mont Dauphin, ne connaît pas d'évolution.

Pierre Eyméoud demande que l'extension de la Step de Vars soit réalisée. Le Président rappelle que préalablement une étude doit être lancée pour connaître la capacité d'absorption de la charge polluante issue du traitement de la Step.

Jean Louis Bérard indique que les Communes de Saint Clément et Réotier ne sont pas concernées par le projet de construction de la Step de Guillestre du fait de la situation gravitaire et rappelle que des projets plus modestes d'assainissement doivent être pris en considération.

La délibération, comme ci-après, est adoptée avec 4 voix contre, 2 abstentions.

- Compte tenu que les termes de la délibération du Conseil Municipal de Vars du 11 mars 2010 portant sur le fonds de concours de la Step de Vars doivent être concordants avec les termes de la délibération de la CCG, il est proposé de prendre une délibération complémentaire comme suit :

- Compte tenu que la pratique des fonds de concours est prévue aux articles L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales et des articles modifiés par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

- Compte tenu des statuts de la Communauté de Communes du Guillestrois portant la compétence « réseaux de transfert et station d'épuration »,

- Compte tenu de la délibération cadre de définition des modalités de financement des projets assainissement et des évolutions de la redevance épuration de la Communauté de Communes du Guillestrois n°22 en date du 23 mars 2006 arrêtant les modalités générales de financement des projets d'épuration et d'assainissement,

- Compte tenu de la délibération n°23 relative à la définition des modalités de financement de la mise au normes de la STEP de Vars de la Communauté de Communes du Guillestrois en date du 23 mars 2006 arrêtant la part d'autofinancement de la Communauté de Communes du Guillestrois partiellement financé par son Budget Annexe Assainissement,

- Compte tenu de l'acceptation du Pouvoir Adjudicateur de l'offre globale et forfaitaire valant acte d'engagement en date du 6 Septembre 2007, hors option (extension de capacité à 30.000 Equivalent Habitants),

- Compte tenu de la nécessité de formaliser le principe de l'offre de concours et d'en arrêter les modalités,

- Compte tenu de la nécessité d'autoriser le président à signer une convention de fonds de concours avec la Commune de Vars fixant les principes de participation, modalités de versement, engagements relatifs aux parties de versement du fonds de concours,

- Compte tenu que la réception du « marché de travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station d'épuration de Vars Saint Marcellin » a été prononcée le 13 Octobre 2009 avec réserve et que des propositions ont été présentées le 16 Octobre 2009 par le Maître d'Œuvre au maître d'ouvrage suivi d'une signature du représentant de la Communauté de Communes du Guillestrois le 19 Octobre 2009,

- Compte tenu que les réserves émises le 13 Octobre 2009 ont été levées le 15 Janvier 2010,

- Vu le décompte ci-annexé dressé par le Président de la Communauté de Communes du Guillestrois et faisant apparaître le plan de financement du marché de travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station d'épuration de Vars Saint Marcellin et la part de l'autofinancement restant arrondi à hauteur de 595.442 €uros devant être supporté par la Commune de Vars sous forme d'offre de fond de concours ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe ce qui suit :

Article 1er - Principe de participation par offre de concours

- Conformément à la délibération cadre de définition des modalités de financement des projets assainissement et des évolutions de la redevance épuration de la Communauté de Communes du Guillestrois n°22 en date du 23 mars 2006 et suivant les principes liés au financement des projets d'assainissement et ceux de la mise aux normes de la STEP de Vars, ainsi que sur la base du montant total HT, hors option, figurant sur l'acte d'engagement du marché public « extension et mise aux normes de la station de Vars – Saint Marcellin » avec acceptation de l'offre globale et forfaitaire en date du 6 Septembre 2007, la Communauté de Communes du Guillestrois et la Commune de Vars conviennent expressément que le solde du financement de la STEP de Vars, après obtention des subventions, sera assuré par l'autofinancement à part égale par la Commune de Vars concernée par l'équipement à hauteur de 50%, par voie de fond de concours sur la base de conventionnement avec la Communauté de Communes du Guillestrois, à part égale de la Communauté de Communes du Guillestrois par son Budget Annexe Assainissement. soit pour un montant de 595.442 €uros à la charge de la Commune de Vars.

Ce montant a été calculé conformément aux dispositions de la délibération cadre relative à la définition des modalités de financement de la mise aux normes de la STEP de Vars de la Communauté de Communes du Guillestrois n°23 en date du 23 mars 2006 arrêtant la part d'autofinancement de la Communauté de Communes du Guillestrois partiellement financé par son Budget Annexe Assainissement, selon les règles de calcul suivantes :

- 50 % de l'autofinancement financé par le budget annexe de la communauté de communes du Guillestrois ;
- 50 % de l'autofinancement financé part les habitants de Vars selon les modalités particulières suivantes :
 - 25 % par le biais d'une surtaxe appliquée dans le cadre du contrat de concession avec SAUR, avenant N° 5 au cahier des charges pour l'exploitation par concession du service d'assainissement ;
 - 75 % sont pris en charge par le budget communal de la commune de Vars per le biais d'une subvention d'équipement (fond de concours).

- Un 2^{ème} fonds de concours complémentaire sera versé par la Commune de Vars, le cas échéant, pour ajuster la participation communale lors de l'émission de l'ordre de service de l'extension et mise aux normes de la STEP de Vars – Saint Marcellin (option : extension de capacité à 30.000 Equivalent Habitant, cf. acte d'engagement du 06. Septembre 2007), suivant le coût réel de l'équipement et des sommes effectivement nécessaires pour les travaux réalisés pour la mise aux normes de l'équipement.

Article 2 – Modalités de versement

- La Communauté de Communes du Guillestrois émettra un titre de recette de 595.442 € à l'attention de la Commune de Vars au titre du cofinancement de l'équipement par voie de fonds de concours postérieurement aux délibérations favorables des Communes d'Eyglis, Guillestre, Mont Dauphin, Risoul et Saint-Crépin raccordées à la STEP de Guillestre Saint Guillaume.

- La Commune de Vars versera un fonds de concours de 595.442 € en faveur de la Communauté de Communes du Guillestrois après émission du titre de recettes y afférent, dans un délai de 60 jours calendaires à compter de la réception du titres de recettes, au Trésor public de Guillestre.

- Le 2^{ème} fonds de concours complémentaire éventuel sera versé dans les mêmes conditions que le versement initial.

Article 3 – Engagements des parties

- La Communauté de Communes du Guillestrois et la Commune de Vars ne peuvent réduire leurs engagements respectifs relatifs au cofinancement de l'équipement, tel que prévu dans la délibération cadre de définition des modalités de financement des projets assainissement et des évolutions de la redevance épuration de la Communauté de Communes du Guillestrois n°22 en date du 23 mars 2006 et la délibération n°23 relative à la définition des modalités de financement de la mise au normes de la STEP de Vars de la Communauté de Communes du Guillestrois en date du 23 mars 2006.

- Toutefois, les parties conviennent également à titre de clause déterminante de leurs engagements, du respect du principe de traitement égalitaire comme règle générale entre les communes membres de la Communauté de Communes du Guillestrois suivant le principe de financement prévu par la référence explicite à la délibération cadre n°22 du 23 mars 2006, pour tous les projets d'équipements devant être mise aux normes et existants avant la date de création de la Communauté de Communes du Guillestrois (au 1^{er} janvier 2001), à savoir : autofinancement du projet supporté à part égale par la ou les communes concernées par l'équipement (50%) et la Communauté de Communes du Guillestrois par son budget annexe assainissement ; et ayant donné lieu à la délibération cadre d'application relative à la définition des modalités de financement de la mise au normes de la STEP de Vars de la Communauté de Communes du Guillestrois n°23 en date du 23 mars 2006

Il est expressément rappelé que ce principe de traitement égalitaire s'applique :

1. à la STEP de VARS
2. à la STEP DE GUILLESTRE

Pour la STEP de GUILLESTRE Saint Guillaume, il est précisé que cet équipement à la date du 1^{er} Janvier 2001 était sous-dimensionné par rapport à sa capacité de traitement des effluents des communes devant s'y rattacher. Ceci résulte notamment de l'autorisation UTN N° 2000-23 délivrée par M. le Préfet PACA en date du 10 février 2000 pour la construction de 20 000M² de SHON dans la zone de Cherine II à Risoul.

Dès lors, le principe du fond de concours pour la STEP de GUILLESTRE concerne autant la mise aux normes de l'installation actuelle de Saint Guillaume au regard d'un traitement bactériologique sous forme de filtre UV que la création d'une STEP complémentaire pour remédier à son sous-dimensionnement.

C'est pourquoi la délibération du Conseil Communautaire N° 17/2010 en date du 23 février 2010 relative au financement de la STEP de Guillestre, prévoit le versement de deux fonds de concours par les communes rattachées à la STEP de GUILLESTRE (soit : d'Eygliers, Guillestre, Mont Dauphin, Risoul et Saint-Crépin) et correspondant :

- pour le premier, à la mise aux normes de la STEP de Guillestre au regard d'un traitement bactériologique sous forme de filtre UV ;
- et pour le second, à la construction d'une nouvelle STEP de 7 000 Equivalent Habitants. Le montant de ce fonds de concours complémentaire sera arrêté lors de la signature de l'acte d'engagement de la construction de la STEP Complémentaire. .

C'est pourquoi, l'application de la convention de fonds de concours entre la Commune de Vars et la Communauté de Communes du Guillestrois sera suspendue dans la mesure où les communes d'Eygliers, Guillestre, Mont Dauphin, Risoul et Saint-Crépin raccordées à la STEP de Guillestre Saint Guillaume, ne délibèrent pas avec des termes concordants et acceptants le financement des travaux d'extension et d'amélioration du fonctionnement de la STEP de Guillestre Saint Guillaume par voie de fonds de concours avec la CCG conformément à la délibération cadre n°22 en date du 23 mars 2006 relative à la définition des modalités de financement de la mise au normes des STEP, laquelle STEP de Guillestre Saint Guillaume étant antérieure au 1^{er} janvier 2001 ou en cas d'absence de paiement effectif d'une ou de plusieurs des 5 Communes précitées du 2^{ème} fonds de concours relatif de la part à la construction d'une nouvelle STEP de 7.000 Equivalent Habitants sous un délai de douze années à compter de la signature de la convention de fond de concours pour la STEP de Vars . Dans ce cas de figure, le fonds de concours de Vars versé à la Communauté de Communes fera l'objet d'une rétrocession à la Commune de Vars avec intérêt au taux légal calculé à partir du jour de l'émission du mandat de la Mairie de Vars jusqu'à la date du mandat de restitution de la Communauté de Communes du Guillestrois

Par ailleurs, si dans un délai de six années, la Communauté de Communes du Guillestrois n'a pas achevé les études et démarches préalables dont la demande d'autorisation de rejet pour la mise en œuvre de l'option : extension de capacité à 30.000 Equivalent Habitant de la STEP de Vars, elle sera redevable pour son inaction d'une pénalité financière à l'égard de la Commune de Vars d'un montant de 233 000 Euros, indexée sur le cout INSEE de la construction à compter de la signature de la convention de fond de concours pour la STEP de Vars.

- La Communauté de Communes du Guillestrois, en contrepartie du versement du fonds de concours en objet, a effectué les travaux pour lesquels la Commune de Vars a offert son concours.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes du Guillestrois déclare accepter le présent engagement en tant qu'offre de concours faite par la Commune de Vars.

Article 4 – Mise en œuvre

- La surtaxe fermière de 25% payée par les usagers de Vars est lissée sur vingt ans.
- La Communauté de Communes du Guillestrois autorise le président à signer une convention de fonds de concours avec la Commune de Vars ayant trait au versement du fonds de concours,
- La Communauté de Communes du Guillestrois demande au Président de faire appliquer les modalités de versement du fonds de concours à la Commune de Vars, d'un montant de 595.442 € en faveur de la Communauté de Communes du Guillestrois après émission du titre de recettes y afférent, dans un délai de 60 jours calendaires à compter de la réception du titres de recettes, au Trésor public de Guillestre,
- La Communauté de Communes du Guillestrois autorise le président à prendre toutes dispositions réglementaires et comptables pour s'assurer du versement du fonds de concours de Vars pour le compte de la Communauté de Communes du Guillestrois.

Calcul du Fonds de concours STEP de VARS

Dépenses		Recettes		
		CG 05	380000	
<i>Factures réglées HT</i>	<i>4292093,91</i>	CR Paca	916000	
<i>Factures à régler HT</i>	<i>202751,15</i>	A.de l'Eau RMC	1744322	
<i>Sous total</i>	<i>4494845,06</i>	Sous total	3040322	
Rappel: Marché global et forfaitaire	4490923			
		<i>Solde</i>	<i>1587843,607</i>	100%
<i>Frais Maitrise d'œuvre</i>	<i>111956,82</i>	<i>Commune Vars 75%</i>	<i>595441,3526</i>	
<i>MO: Taux 3,056% (cf; delib 19.07.2007) Solde à régler</i>	<i>137362,465</i>	<i>Usagers Vars 25%</i>	<i>198480,4509</i>	50% / solde
Rappel/marché: Montant MO	137242,6069	<i>CCG</i>	<i>793921,8034</i>	50% / solde
Cout HT retenir dans le calcul du fonds de concours	4628165,607	Total Recettes	4628165,607	
Frais MO + Marché global et forfaitaire				
Marché global et forfaitaire	Taux MO	Cout MO HT		
4490923	3,056	137242,6069		

TOUR DE TABLE – PAROLE DONNEE AUX DELEGUES

Partage d'informations à l'initiative des délégués communautaires.

- Max Brémond intervient sur la réorganisation interne des services. Le Directeur du Pôle Vie Locale n'est pas remplacé. Les activités relevant du service ont été réaffectées entre le DGS et la directrice développement local assorties d'un ajustement du temps de travail. Max Brémond attend une maîtrise du coût de fonctionnement des services et la réalisation d'économie d'échelle (non remplacement d'agent). Un point d'étape sera réalisé en cours d'année.

- Marcel Cannat relate une réunion publique portant sur le devenir de la Maison de retraite de Guillestre. Un programme important est prévu pour rénover l'habitat des résidents. Pour Bernard Letterier le solde à financer s'établit à 6.000.000 €. Il est évoqué une participation communautaire au financement du projet pour 1.100.000 €. Il est rappelé que le coût journée est de 50 €, à 57 € comme prix moyen pour les Hautes Alpes. Claude Ferry souligne que la caisse Nationale de Vieillesse est en mesure d'offrir des prêts pour des projets d'amélioration des résidents. Par ailleurs, il est évoqué une voie possible de collaboration de la Maison de retraite avec la CCG pour assurer l'accueil de jour compléter par le portage de repas. Les points évoqués doivent être étudiés en commission sociale.

Eric Ferret

Secrétaire de séance